

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon, tenue le mardi 4 septembre 2007 à la salle du conseil à 20 h et à laquelle sont présents Madame la conseillère Marjolaine Girard, Messieurs les conseillers Nicolas Côté, Christian Gaudreault, Réjean Nadeau, Bernard Tremblay, Régis Larouche qui siègent sous la présidence du maire M. Yvon Drolet.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

171-09-07

Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Réjean Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette session tout en laissant le point "Affaires nouvelles" ouvert.

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 6 août 2007
- 3- Période de questions
- 4- Demande de dérogation mineure de M. Marc Voyer
- 5- Demande de dérogation mineure de Mme Liliane Tremblay
- 6- Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur sud : suivi
- 7- Projet aqueduc chemin de l'Étang
- 8- Projet de développement parc Éolien de Val-Éo
- 9- Ajout d'éclairage public : frais supplémentaires
- 10- Offre d'achat terrain développement résidentiel
- 11- Travaux routiers M.T.Q.
- 12- Formation inspecteur municipal
- 13- Motion de félicitations
- 14- Correspondance
- 15- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2007-09
- 16- Rapports des comités
- 17- Protocole d'entente Maison des jeunes
- 18- Lecture et adoption du règlement no 2007-363 concernant l'enregistrement des chiens et décrétant une tarification pour le licenciement des chiens sur le territoire de la municipalité
- 19- Refinancement d'emprunt règlement no 94-238
- 20- Affaires nouvelles
  - A) Maire suppléant
- 21- Période de questions
- 22- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 6 AOUT 2007

172-09-07

Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Régis Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 6 août 2007 tel que rédigé.

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

4- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. MARC VOYER

Monsieur Nicolas Côté explique la demande et fait part de la recommandation du CCU à l'effet d'accepter celle-ci. La propriété de M. Marc Voyer située au 101 rue De Quen est dérogoire au règlement de zonage 151 de 1976 dans son implantation par rapport à l'emprise de rue qui prescrit une distance de 7.60 mètres alors que la résidence est implantée à 4.28 mètres.

CONSIDÉRANT QUE la résidence a été construite de bonne foi avec un permis valide ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétés voisines ont la même implantation que celle de M. Voyer ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que la présente demande ne portera aucun préjudice quant à l'exercice des droits de propriété des voisins ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter cette demande ;

173-09-07

Pour ces motifs, il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par M. Christian Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par M. Marc Voyer telle que présentée, ayant pour effet de régulariser l'implantation actuelle de la résidence sise au 101 rue De Quen.

#### 5- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME LILIANE TREMBLAY

M. Nicolas Côté explique le dossier. Mme Tremblay possède une haie de cèdres d'une douzaine de pieds de hauteur qu'elle désire conserver à une dizaine de pieds alors que l'article 5.10 du règlement de zonage 2006-350 prescrit une hauteur maximum de 6 pieds pour les haies en cour arrière. Un de ses voisins s'objecte à cette demande.

Les personnes impliquées sont présentes. Le conseil les autorise à se faire entendre. Suite aux échanges le conseil rend sa décision.

CONSIDÉRANT QUE le terrain des voisins arrières est surélevé d'environ 16 pouces comparativement à celui de Mme Tremblay ;

CONSIDÉRANT QUE selon le spécialiste mandaté par Mme Tremblay, le fait de couper la haie à une hauteur de 6 pieds s'avèrerait très dommageable pour sa survie ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Tremblay a fait tailler la haie à une hauteur de 8½ pieds l'an passé ;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Yves Boulanger, spécialiste, estime que la haie pourrait être entretenue à 10 pieds de hauteur sans conséquence majeure ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Tremblay fait l'entretien régulier de sa haie de cèdres ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter cette demande ;

174-09-07

Pour ces motifs, il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par M. Christian Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure de Mme Liliane Tremblay telle que présentée, afin d'autoriser le maintien et l'entretien de la haie de cèdres en cour arrière de sa propriété, sise au 101 rue Lavoie, à une hauteur de 10 pieds alors que l'article 5.10 du règlement de zonage 2006-350 prescrit une hauteur maximum de 6 pieds pour les haies en cour arrière.

#### 6- RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU SECTEUR SUD : SUIVI

M. Bernard Tremblay a assisté à la première réunion du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur sud. Il a été convenu entre autres que le mois de septembre serait un mois de transition et que les municipalités continueront à assumer les dépenses de fonctionnement de leur service durant ce

mois. M. Tremblay informe le conseil que les réunions du conseil d'administration de la Régie sont fixées tous les troisième (3<sup>e</sup>) mardi de chaque mois.

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, a approuvé en date du 19 juillet 2007, l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur sud signée le 14 juin 2007 par les villes de Desbiens et Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, les municipalités d'Hébertville, Hébertville-Station, Saint-Bruno et Saint-Gédéon ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est chargée de voir à l'établissement, l'exploitation et l'administration d'un service de sécurité incendie qui desservira tout le territoire des municipalités parties à l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est, entre autres, responsable de la gestion des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT QUE pour la bonne marche de ses opérations, la municipalité de Saint-Gédéon se doit de transférer le lien d'emplois actuel de tous ses pompiers volontaires à la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur sud.

175-09-07 À ces causes, il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Réjean Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gédéon procède au transfert du lien d'emplois des pompiers volontaires, dont la liste fait partie intégrante de la présente résolution, à la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur sud en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007 à 00 h 00.

176-09-07 Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gédéon accepte les prévisions budgétaires 2007 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur sud qui se chiffrent à un montant total de dépenses et revenus équilibrés au montant de 126 089 \$, dont une quote-part pour la municipalité de Saint-Gédéon qui se chiffre à 24 214 \$.

177-09-07 Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Réjean Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Gédéon mandate Mme Marie-Hélène Boily à titre de directrice générale de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur sud afin de représenter la municipalité pour effectuer le transfert des immatriculations et la demande du VDE-23, relativement au camion incendie.

#### 7- PROJET AQUEDUC CHEMIN DE L'ÉTANG

Le directeur général explique le dossier. Selon l'analyse des soumissions déposées et des possibilités, il y a lieu de retirer une partie des travaux pour respecter le règlement d'emprunt.

ATTENDU QUE le conseil a demandé des soumissions pour la construction d'un réseau d'aqueduc dans le chemin de l'Étang ;

ATTENDU QUE l'entreprise Terrassement Jocelyn Fortin enr. a déposé une soumission au montant de 184 229.34 \$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE les crédits prévus au règlement d'emprunt adopté pour le financement des travaux sont de 180 000 \$ ;

ATTENDU QUE certains éléments du projet peuvent être enlevés de manière à diminuer les coûts ;

ATTENDU QUE la firme Roche ltée nous indique que la soumission déposée par Terrassement Jocelyn Fortin enr., est la plus basse conforme ;

178-09-07 A ces causes, il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'accorder le contrat à l'entreprise Terrassement Jocelyn Fortin enr. pour la construction d'un réseau d'aqueduc dans le chemin de l'Étang selon les conditions suivantes :
  - 2 bornes-fontaines seront installées au lieu de 4 tel que prévu initialement au bordereau de soumission de l'appel d'offres (item no 3.10)
  - enlèvement de 2 "tés" en fonte 150 x 150 x 150 (item no 3.11)
- QUE le contrat accordé à Terrassement Jocelyn Fortin enr. soit réduit en conséquence pour s'élever à un montant de 172 981.34 \$ taxes incluses.

#### 8- PROJET DE DÉVELOPPEMENT PARC ÉOLIEN DE VAL-ÉO

M. le maire résume une partie du dossier. La Corporation de développement socio-économique de Saint-Gédéon est intéressée à faire partie de la Coopérative Val-Éo.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement socio-économique de Saint-Gédéon a pour mandat de soutenir ou initier tout projet de développement pouvant être porteur de retombées économiques ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de favoriser un partenariat gagnant-gagnant tant pour le bénéfice du promoteur que pour celui de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE toute forme de développement socio-économique sans un contrôle effectif des ressources naturelles, humaines et financières rencontrera des obstacles importants freinant ledit développement ;

179-09-07

Pour ces motifs, il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Réjean Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Gédéon appuie la Corporation de développement socio-économique de Saint-Gédéon dans son désir d'être membre en règle de la Coopérative Val-Éo.

#### 9- AJOUT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

Conformément à la décision prise par le conseil, quatre nouvelles lampes ont été achetées en vue de la pose sur les chemins publics. Pour un des emplacements désignés, Hydro-Québec nous informe que des frais supplémentaires seront exigés. Ces frais s'élèvent à 1 445.89 \$ taxes incluses en plus des frais standards d'installation de 164.09 \$. Ces frais concernent une lampe devant être installée dans le rang 10 dans une courbe située après le numéro civique 435.

180-09-07

Il est proposé par M. Christian Gaudreault, appuyé par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte les frais supplémentaires exigés par Hydro-Québec au montant de 1 445.89 \$ et autorise la pose de la lampe devant être installée dans le rang 10, dans une courbe située après le numéro civique 435.

#### 10- OFFRE D'ACHAT TERRAIN DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Mme Danielle Landry a remis une lettre d'intention au conseil pour l'acquisition d'un terrain compris dans le développement résidentiel de la municipalité. Le conseil suite aux renseignements pris auprès des avocats de la municipalité est d'accord pour accepter l'offre avec l'ajout de certaines conditions spécifiques.

CONSIDÉRANT QUE Mme Danielle Landry a déposé une lettre d'intention en vue d'acquérir un terrain inclus dans le développement résidentiel de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est prêt à accepter l'offre soumise sous certaines conditions ;

181-09-07

A ces causes, il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Nicolas Côté et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'accepter de vendre à Mme Danielle Landry un terrain compris dans le développement résidentiel de la municipalité constitué du lot 10B-65 et de la demie du lot 11A-51, d'une superficie approximative de 10 700 pieds carrés, au prix de 1 \$ le pied carré plus les taxes, aux conditions suivantes :
  - QUE le contrat de vente devra inclure un engagement de l'acheteur de construire une résidence sur le terrain au plus tard le 31 décembre 2008 ;
  - QUE le contrat de vente devra inclure une interdiction de morceler ou d'aliéner en tout ou en partie le terrain, sans offrir à la municipalité de le racheter au même prix, les frais de la transaction de cette rétrocession étant assumés par Mme Landry.
  - QUE le contrat de vente devra inclure une clause résolutoire pour garantir toutes les obligations de l'acheteur avec renonciation à toutes les impenses.

#### 11- TRAVAUX ROUTIERS M.T.Q.

Le sujet est reporté à la séance d'ajournement.

#### 12- FORMATION INSPECTEUR MUNICIPAL

La Mutuelle des municipalités du Québec propose, sans frais d'inscription, une semaine de formation de base et de perfectionnement du 5 au 9 novembre 2007 concernant le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, le captage de l'eau souterraine et la politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables. Tandis que la FQM en collaboration avec la COMBEQ proposent un cours de formation sur le zonage agricole au coût de 345 \$ plus taxes.

182-09-07

Il est proposé par M. Nicolas Côté, appuyé par M. Christian Gaudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil autorise l'inscription de Mme Sandra Bérubé au cours de formation sur le zonage agricole au coût de 345 \$ plus taxes qui aura lieu à Alma les 23 et 24 octobre prochains et l'autorise également à participer à la formation gratuite offerte par la Mutuelle des municipalités du Québec pendant la semaine du 5 au 9 novembre 2007 et à défrayer les frais inhérents aux déplacements.

#### 13- MOTION DE FÉLICITATIONS

Mme Marjolaine Girard rapporte les performances de M. Thomas Folly, fils de M. Jean-François Folly et de Mme Anne-Marie Simard, lors de la dernière finale des Jeux du Québec été 2007.

183-09-07

Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Réjean Nadeau et résolu à l'unanimité d'adresser une motion de sincères félicitations à l'endroit de Monsieur Thomas Folly de Saint-Gédéon qui a remporté deux médailles en Cyclisme dont une en équipe et une dans une épreuve individuelle lors de la dernière finale des Jeux du Québec Été 2007 tenue à Sept-Îles.

#### 14- CORRESPONDANCE

##### Vélo Québec

Lettre de remerciements provenant du Coordonnateur parcours et haltes de Vélo Québec pour la collaboration apportée lors du Grand Tour 2007.

### Comité organisateur Fête nationale

Les membres du comité organisateur de la Fête nationale remercient la municipalité pour sa contribution.

### Fondation Hôtel-Dieu d'Alma inc.

Mme Suzanne Pelletier, directrice générale de la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma remercie le conseil pour son appui financier dans le cadre de la campagne de souscription.

### Véloroute des Bleuets

On remercie la municipalité de l'attention apportée aux requêtes et à la collaboration obtenue du personnel lors du Grand tour 2007.

### Municipalité d'Hébertville

La municipalité d'Hébertville soumet pour avis un projet de règlement sur la circulation des véhicules lourds. Des informations additionnelles sont nécessaires, on reporte à la séance d'ajournement.

### ADMQ

Invitation au colloque annuel de zone qui se tiendra le jeudi 13 septembre 2007 à La Doré.

184-09-07

Il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil autorise le directeur général, M. Dany Dallaire, à participer au colloque régional de l'ADMQ qui aura lieu à La Doré le 13 septembre prochain et défraie les frais d'inscription au montant de 70 \$ ainsi que les frais inhérents.

### PG Govern

Invitation à participer à une formation sans déplacement dispensé à partir du navigateur Web directement du lieu de travail. Cette formation portera sur le module Engagements financiers relativement au règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires conformément au projet de loi 21 adopté en juin dernier. Le coût d'inscription est fixé à 100 \$ par personne.

185-09-07

Il est proposé par M. Marjolaine Girard, appuyée par M. Nicolas Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil autorise le directeur général et la secrétaire administrative à participer à la formation sur le module Engagements financiers, dispensé par PG Govern par le biais d'Internet, au coût de 100 \$ par personne plus taxes.

### MAMR

Le ministère des affaires municipales et des régions a fait parvenir un chèque au montant de 625 \$ représentant le remboursement d'une partie des frais liés aux modifications informatiques concernant le nouveau régime fiscal des exploitations agricoles.

### MRC Lac-St-Jean-Est

La MRC a envoyé trois 3 règlements relatifs à la Véloroute concernant l'utilisation du fonds d'urgence, l'utilisation du fonds de remplacement des infrastructures et le programme d'accréditation des voies cyclables « associées ». Une session de formation sur tout le dossier d'acquisition de compétence pour le circuit cyclable aura lieu cet automne avec Me Patrice Gobeil.

### ADMQ

L'Association des directeurs municipaux du Québec présente son programme de formation pour l'automne 2007. Le sujet est reporté à la séance d'ajournement.

## Cour du Québec

Le conseil a reçu une copie du jugement qui rejette la demande de Mme Nadia Côté dans l'affaire l'opposant au camping municipal.

### CREDD

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD), en collaboration avec le Comité de bassin versant RIVAGE de la rivière du Moulin et le Comité de bassin versant de la rivière à Mars (COBRAM), organise le premier Forum régional sur la problématique des algues bleu-vert le vendredi 21 septembre 2007 à Alma, le tout dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action concerté sur la gestion de la prolifération des algues bleu-vert au Québec.

186-09-07

Il est proposé par M. Bernard Tremblay, appuyé par M. Réjean Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. le maire Yvon Drolet pour représenter la municipalité au Forum régional sur la problématique des algues bleu-vert qui aura lieu à Alma le vendredi 21 septembre 2007.

### 15- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2007-09

M. Régis Larouche fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et recommande l'acceptation de la liste telle que préparée à l'exception d'une facture de PG Govern au montant de 1 000 \$.

187-09-07

Il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par Mme Marjolaine Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer et déboursés no 2007-09 au montant de 129 508.57 \$, comme suit :

- comptes à payer :	84 096.14 \$
- déboursés :	46 412.43
- retenue :	<u>( 1 000.00)</u>
TOTAL	<u>129 508.57 \$</u>

### 16- RAPPORTS DES COMITÉS

#### Comité consultatif d'urbanisme

M Nicolas Côté informe qu'il n'y a pas de nouveaux points.

#### Ressources humaines

M. Nicolas Côté informe qu'il y a eu une rencontre la semaine dernière et que tous les dossiers suivent leur cours normal.

#### Comité des finances

M. Régis Larouche fait part des recommandations du comité des finances suite aux demandes de subvention reçues.

Il est proposé par M. Régis Larouche, appuyé par M. Bernard Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil verse des dons/subventions aux organismes suivants :

- Calacs entre Elles 50.00 \$
- Cercle des Fermières (70<sup>e</sup> anniversaire) 500.00
- Club de dards 150.00

188-09-07

On demandera des informations additionnelles en ce qui concerne la Fondation Québécoise du cancer.

La demande suivante est refusée :

- Dystrophie musculaire Canada

#### Sécurité publique

Un seule rencontre pour la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur sud.

#### Loisirs et Culture

Mme Marjolaine Girard informe le conseil qu'elle produira un compte-rendu de la soirée reconnaissance aux bénévoles à la prochaine rencontre.

#### 17- PROTOCOLE D'ENTENTE MAISON DES JEUNES

Le protocole d'entente visant la sous-location de l'immeuble du 321 De Quen à la Maison des Jeunes est déposé. Quelques éclaircissements sont fournis sur le texte du bail.

189-09-07

Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Régis Larouche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la signature du bail de sous-location entre la municipalité de Saint-Gédéon et la Maison des Jeunes de Saint-Gédéon pour une durée de vingt mois débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2007 et se terminant le 30 avril 2009, selon le texte déposé.

LES POINTS 18 ET 19 SERONT TRAITÉS À LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

#### 20- AFFAIRES NOUVELLES

##### A) MAIRE SUPPLÉANT

M. le maire tient à remercier et à féliciter M. Réjean Nadeau pour sa bonne collaboration au cours de son dernier mandat à titre de maire suppléant.

190-09-07

Il est proposé par Mme Marjolaine Girard, appuyée par M. Réjean Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Bernard Tremblay soit nommé maire suppléant.

#### 21- PÉRIODE DE QUESTIONS

On pose une question concernant la réfection de la rue Lavoie. M. le conseiller Bernard Tremblay répond que des interventions mineures seront effectuées tandis que le tout sera examiné lors de la préparation du budget 2008.

Une personne interroge le conseil à propos de l'endroit où sera localisée la Maison des Jeunes.

M. Jean Boily remercie le conseil pour l'aide et les services reçus lors de la Fête nationale. Il mentionne que le comité a obtenu de bons résultats financiers.

#### AJOURNEMENT

191-09-07

A 21 h 25, il est proposé par M. Réjean Nadeau, appuyé par M. Nicolas Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au vendredi 7 septembre à 17 h.

---

Maire

---

Directeur général

## CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussigné, directeur général, de la municipalité de Saint-Gédéon, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires suffisants pour couvrir toutes les dépenses encourues ou acceptées lors de cette assemblée.

---

Directeur général